

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

---=o0o=---

ARRONDISSEMENT DE RENNES

---=o0o=---

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

---=o0o=---

DATE DE CONVOCATION : 06/11/2014

DATE D’AFFICHAGE : 06/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil quatorze, le quatorze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, GORJU, HAMEL, KHODAH PANAH, RÉHAULT et TOURENNE. Messieurs BEAUCÉ, DESMIDT, GALLÉE, HAMADY, HILLIARD et POLET.

Absents excusés : Monsieur ROGER Joël qui a donné pouvoir à Madame TOURENNE Rachel. Madame ROUÉ Valérie.

Monsieur HAMADY El Banne a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 1.11/2014 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 octobre 2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2014.

**OBJET N° 2.11/2014 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’EAU
POTABLE ANNEE 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d’eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal des eaux de la Région de Tinténiac - Bécherel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d’eau potable.

**OBJET N° 3.11/2014 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif.

OBJET N° 4.11/2014 : DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER 17 RUE DES BALIVARDS

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du 12 juillet 2006 sur les zones U et AU du Plan Local d’Urbanisme ;

Considérant la DIA transmise par Maître Guillaume LECOQ, Notaire à TINTENIAC (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :

- Section ZB n° 108 d’une contenance de 615 m² située au 17 rue des Balivards – 35630 SAINT SYMPHORIEN, appartenant à Monsieur Sébastien GODGRAND ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, prend acte de la DIA ci-dessus ; renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l’exécution de cette délibération.

OBJET N° 5.11/2014 : DEVIS TRAVAUX LA VILLE NEUVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux du secteur de La Ville neuve, il convient de créer un réseau d'eaux pluviales prévu dans l'aménagement du secteur et qui n'a pas été réalisé. Un devis a été demandé à l'entreprise Lemée TP de Saint Sauveur des Landes, et à l'entreprise Screg-Colas de Noyal-sur-Vilaine :

- Entreprise Lemée TP pour un montant de 5 313,00 € HT soit 6 375,60 € TTC
- Entreprise Screg-Colas pour un montant de 6 899,90 € HT soit 8 278,80 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte le devis de l'entreprise LEMÉE TP pour un montant de 5 313,00 € HT, soit 6 375,60 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis et dit que la dépense sera imputée au budget de la commune au compte 2315- opération 27 : secteur de la Ville neuve.

OBJET N° 6.11/2014 : TARIFS CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire propose, au conseil municipal, de revoir les tarifs des concessions, cavurnes et des différents services communaux liés au cimetière :

Intitulés	Pour mémoire anciens tarifs	Tarifs proposés en €	Tarifs validés
Concession 15 ans	60,00	60,00	60,00
Concession 30 ans	120,00	120,00	120,00
Concession 50 ans	210,00	210,00	210,00
Concession enfants 30 ans	50,00	50,00	50,00
Concession enfants 50 ans	100,00	100,00	100,00
Cavurne (4 places) 15 ans	400,00	300,00	230,00
Cavurne (4 places) 30 ans	530,00	400,00	360,00
Cavurne (4 places) 50 ans	800,00	530,00	530,00
Renouvellement cavurne 15 ans	Inexistant	120,00	150,00
Renouvellement cavurne 30 ans	Inexistant	150,00	170,00
Renouvellement cavurne 50 ans	Inexistant	210,00	210,00
Service caveau	16,40	20,00	20,00
Service exhumation	16,40	20,00	20,00
Dispersion des cendres jardin du souvenir	Inexistant	20,00	20,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés pour les concessions et les services du cimetière de la commune ; décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 et dit que 100 % des recettes provenant des concessions et cavurnes seront imputées sur le budget communal.

OBJET N° 7.11/2014 : NUMEROTATION HABITATIONS LIEUX-DITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la numérotation des lieux-dits de la commune :

- La Landelle :
 - ✓ Monsieur et Madame Riaux Alain : 1
 - ✓ Locataire de Monsieur et Madame Riaux : 3
 - ✓ Monsieur Mauny : 5
- La Basse Retière (locations Verger) : 2, 4, 6
- La Butte :
 - ✓ Monsieur Salmon Pierrick : 1
 - ✓ Monsieur Dru Vincent : 2
 - ✓ Monsieur Dru René : 4

- Le Bas Chesnay :
 - ✓ Monsieur Macé : 2
 - ✓ Monsieur Marie : 1
 - ✓ Monsieur Lochu : 3
- La Ville Auzane :
 - ✓ Monsieur Laurent (Ancienne habitation Monsieur Brignou) : 1
 - ✓ Monsieur Compagnon : 3
 - ✓ Monsieur Pellen : 2
 - ✓ Madame Piguel : 4
- La Ville Neuve :
 - ✓ Madame Beaumanoir : 53
 - ✓ Locataire Madame Beaumanoir : 53 A
 - ✓ Locataire de Madame Beaumanoir : 53 B
 - ✓ Monsieur Mechling : 53 C

Concernant la numérotation du lieu-dit La Chaise, cette délibération annule et remplace la délibération n°4.10/2012 en date du 12 octobre 2012, uniquement pour ce lieu-dit.

- La Chaise :
 - ✓ Monsieur et Madame Lessiour : 2
 - ✓ Monsieur Lebreton : 1
 - ✓ Monsieur Deline : 3
 - ✓ Monsieur et Madame Morel : 5
 - ✓ Monsieur et Madame Loxq : 7
 - ✓ Monsieur et Madame Corbe : 9
 - ✓ Monsieur et Madame Charron : 11
 - ✓ Monsieur Rio : 13

Après avis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions de numérotation ; autorise Monsieur le Maire à acquérir les panneaux de numérotation et dit que la dépense sera imputée sur le budget communal au compte 2158 – opération 19 : voirie.

OBJET N° 8.11/2014 : PROJET TELESKI

Cet objet est reporté ultérieurement.

OBJET N° 9.11/2014 : PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 10.06/2012 en date du 01 juin 2012, il a été instauré la Participation pour l'Assainissement Collectif. Il convient de préciser que les montants fixés dans la délibération sont des montants TTC avec application d'une TVA à 5,5 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

Séance levée à 21 h 45.